

Comité Syndical En synthèse *

30 novembre 2022



Que retenir de la réunion du 30 novembre 2022 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

Cette réunion du comité syndical s'est déroulée à l'Espace Jules Vernes à Saint-Genest-Malifaux.

Merci à la Commune pour le prêt de la salle.

UNE PRÉSENTATION PAR L'ÉTAT DE SA NOTE D'ENJEUX POUR LA FUTURE CHARTRE DU PARC

Devant le comité syndical élargi à toutes les collectivités concernées par la révision de la Charte, Monsieur Dominique Schuffenecker, Secrétaire générale de la Préfecture de la Loire accompagné des services de la DREAL et de la DDT 42 ont présenté les enjeux que l'État considère comme devant être pris en compte dans la future charte du Parc.

L'enjeu principal de cette révision est de poursuivre, amplifier, affiner et adapter les politiques publiques visant à relever le défi fondamental de la transition sur un territoire à forte valeur patrimoniale. L'État attend qu'une forte attention soit portée à la préservation des ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité et paysage). Il recommande au territoire d'être innovant en matière d'adaptation et de réaction au changement climatique. Il suggère de s'appuyer sur les liens de solidarité entre la ville et la campagne pour bâtir un projet de territoire basé sur un modèle plus inclusif. Enfin, l'État invite à la mise en place d'une gouvernance qui favorise l'intégration des nouvelles communes ardéchoises et altiligériennes en tant que partie prenante d'un nouveau Parc.

UNE TROISIÈME DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR 2022

Le Comité syndical a décidé d'une inscription au budget 2022 de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes d'un montant de 154 854,86 € en fonctionnement et de 208 978,75 € en investissement. Ces crédits permettront notamment la mise en œuvre du programme d'éducation au territoire sur la période 2022-2023, la poursuite de l'observatoire participatif de la biodiversité et des travaux pour la révision de la charte.

UNE CORRECTION RELATIVE AUX AMORTISSEMENTS

Le syndicat mixte du Parc utilise la nomenclature comptable applicable aux communes et établissements de plus de 3 500 habitants. Dès lors, le Parc doit amortir ses immobilisations et biens depuis le 1^{er} janvier 2011. Des anomalies ayant été constatées lors du contrôle de la Chambre régionale des comptes sur plusieurs comptes pour défaut d'amortissement, le Comité syndical a autorisé la correction. Elle est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

UNE MUTUALISATION DE POSTE AVEC SAINT-ETIENNE-MÉTROPOLE

Pour mener à bien le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Parc et celui de Saint-Etienne-Métropole, le Comité syndical a validé la possibilité de recruter un.e chargé.e de mission agro-écologie qui sera mutualisé.e avec Saint-Etienne-Métropole, sur une durée maximale de 2 ans.

UNE AUTORISATION POUR PERMETTRE L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le vote du budget 2023 est programmé pour le 1^{er} mars 2023. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement du Syndicat mixte, le Comité syndical a autorisé le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'au 1^{er} mars 2023 dans la limite de 92 281,49 € pour les immobilisations corporelles, de 58 203,51 € pour les immobilisations incorporelles et de 35 991,10 € pour les immobilisations en cours.

DE NOUVELLES DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES PARTENAIRES DU PARC

Martine MAZOYER, Vice-Présidente du Parc en charge du Tourisme et des Loisirs (déléguée au Parc de la Commune de Véranne et de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien) remplace désormais Bernard CHAMPANHET en tant que représentante titulaire du Parc au sein de l'Office du Tourisme du Pilat.

Elle devient également représentante du Parc au sein de l'association des guides animateurs du Pilat.

Bernard CHAMPANHET, Vice-Président du Parc en charge de la coopération avec les Villes Portes (délégué au Parc de la Ville d'Annonay) remplace Marie Catherine FAURE (déléguée au Parc de Saint-Romain-Les-Atheux, démissionnaire) en tant que représentant titulaire du Parc au sein du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat.

UN AVIS DU PARC SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

Le Schéma régional de gestion sylvicole est un document élaboré par le Centre National de la Propriété Forestière dont la vocation est d'encadrer la gestion forestière pour les particuliers et les entreprises privées qui s'engagent dans des modes de gestion durable.

Le Comité syndical a estimé que ce document était de qualité, notamment dans la prise en compte de la biodiversité, des sols, et dans la volonté de ne pas surexploiter les espaces forestiers dans un contexte de demande croissante de mobilisation en matériau bois.

Toutefois, il a décidé de proposer :

- d'élever le seuil de surface maximale de forêt courverte par un document de gestion durable pouvant être traitée en évolution libre (soit sans intervention sylvicole) de 10 % à 20 % ;
- de réduire de 10 ha à 2 ha pour la Loire et à 4 ha pour le Rhône (soit les seuils départementaux décidés par les Préfectures) la possibilité de réalisation de coupes à blanc sur des surfaces d'un seul tenant, élément jugé en inadéquation avec les enjeux d'évolution climatique, de pression cynégétique et d'attentes sociétales.

UNE NOUVEL OUVRAGE « OBSERVER LES PAYSAGES DU PILAT »

Ce livre paru le 30 novembre 2022 porte sur les paysages du Pilat. Il comprend 180 pages et 860 photographies. Il se nourrit de 30 années d'observation des paysages réalisée par le Parc, d'un travail sur les transformations contemporaines à l'oeuvre et de questionnements liés à l'observation photographique afin d'exprimer les phénomènes de société que seuls les paysages et la photographie ont la capacité de révéler.

Cet ouvrage est édité par Jean-Pierre Huguet éditeur, dans la nouvelle collection « Patrimoine et richesses du Pilat » issue d'un partenariat entre cet éditeur de Saint Julien-Molin-Molette et le Parc naturel régional du Pilat.

Cet ouvrage a été réalisé par Sophie Ristelhueber, Daniel Quesney, Photographes et Julien Marceau, Paysagiste-concepteur DPLG au Parc du Pilat.

Calendrier de réunions pour le 1^{er} semestre de l'année 2023

- Mercredi 18 janvier 2023 - 18h en visioconférence
- Mercredi 1^{er} mars 2023 - 18h30
- Mercredi 28 juin 2023 - 18h30



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr